

Dépôt : Meris Sehovic et Sam Tanson
Dan Biancalana

Luxembourg, le 14 mars 2024



MOTION

relative au déploiement des agent-e-s de la police judiciaire pour combattre la mendicité à Luxembourg

La Chambre des Député.e.s,

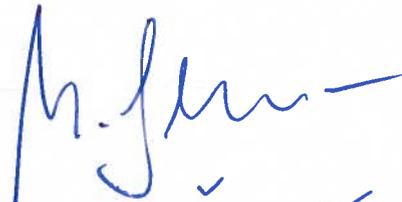
considérant

- l'article 9 du Code de procédure pénale stipulant que « [l]a police judiciaire est exercée, sous la direction du procureur d'État, par les officiers, fonctionnaires et agents désignés au présent titre » ;
- le courrier du 7 mars 2024 de la Procureure générale d'État au ministre des Affaires intérieures concernant « le dispositif spécial dans le cadre de la lutte contre la mendicité organisée » dans lequel la Procureure générale d'État
 - o souligne l'importante charge de travail de la police judiciaire ;
 - o évoque qu'actuellement 1.200 affaires nécessitent l'intervention des enquêteurs ;
 - o demande par conséquent de reconsidérer le déploiement de la police judiciaire pour combattre la mendicité organisée à Luxembourg ;
- la réponse écrite de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures au courrier susmentionné ;
- les explications fournies par les membres du Gouvernement, le parquet et la direction générale de la Police Grand-Ducale lors de la réunion jointe de la Commission de la Justice et de la Commission des Affaires intérieures du jeudi 14 mars 2024, dont e.a. :
 - o le déploiement prévu de 30 agents du Service de police judiciaire dans le « dispositif spécial Police dans le cadre de la lutte contre la mendicité organisée » pour les 15 prochains jours ;
 - o l'impossibilité de nous fournir l'information quant au service d'origine de tous les policiers concernés ;
 - o la crainte émise par les représentants du Parquet que le déploiement d'agents de la police judiciaire risque d'être contreproductif autant en terme d'enquête que de validité de la procédure et démotivant pour les policiers spécialisés,

invite le Gouvernement

- à donner suite au courrier de la Procureur générale d'État sollicitant le retrait avec effet immédiat de tout-e-s les agent-e-s de la police judiciaire déployé-e-s dans le « dispositif spécial Police dans cadre de la lutte contre la mendicité organisée ».

Signatures :

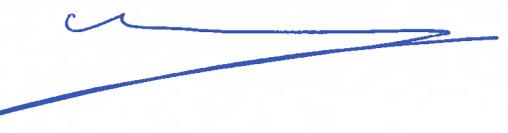

Meris Šehović


Dan Brinceanu


TAINA BOFFORDINC


Samir


Marc Baum


Marc Goergen